



PRÉFET DE LA SAVOIE

Préfecture

Direction de la réglementation
et des services aux usagers

Madame, Monsieur,

Vous sollicitez une demande de rendez-vous en commission médicale.

La prise de rendez-vous s'effectue désormais uniquement sur le planning prévu à cet effet sur le site internet de la préfecture :

www.savoie.gouv.fr

rubrique démarches administratives/commission médicale

Lors de votre visite, vous devrez **obligatoirement présenter** :

- le formulaire cerfa n0 14880*01 « permis de conduire, avis médical », à télécharger, remplir puis imprimer depuis le site: www.service-public.fr et à compléter, (avec photos collées sur les 3 exemplaires du volet 1),
- une pièce d'identité en cours de validité
- la confirmation de votre rendez-vous reçue par message électronique votre choix du jour et de l'horaire
- les résultats des examens à effectuer en laboratoire et à vos frais :**
 - en cas d'infraction pour alcoolémie**, un bilan biologique (NF – Transaminases - Gamma GT) de moins de quinze jours,
 - en cas d'infraction pour prise de stupéfiants**, les résultats d'une analyse d'urine (recherche de THC, cocaïnes, opiacés, amphétamines),
 - 50 euros, pour les frais d'examen à acquitter immédiatement, de préférence en espèces (prévoir l'appoint), ou par chèque**
- permis de conduire** (pour les personnes en renouvellement)
- votre arrêté de suspension et (ou) votre décision judiciaire**

* Cette visite ainsi qu'éventuellement les examens demandés auprès d'un spécialiste ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie et ne donnent pas lieu à la délivrance d'une feuille de maladie.

Autres données médicales : compte-rendu médecin spécialiste et/ou généraliste, analyse, compte-rendu d'examen, ordonnance...

ATTENTION : Tout dossier incomplet sera rejeté et vous obligera à solliciter un nouveau rendez-vous